

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour abroger la partie de l'acte qui pourvoit à la commutation volontaire de la tenure des terres dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, qui autorise la commutation du droit de lods et ventes, sans la commutation des autres droits seigneuriaux sur les mêmes terres.

Reçu, et lu, la première fois, mercredi, le 22 septembre, 1852.

Séconde lecture, lundi, 27 septembre, 1852.

M. MONGENAI.
